

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction  <b>Comptable 3</b>		Code fonction  5.02.012	
2. But de la fonction  Assurer la gestion comptable d'une unité administrative, technique et financière, ou d'un établissement; participer à l'analyse des situations, déterminer les moyens et les buts de la comptabilité; diriger un groupe restreint de collaborateurs.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance théorique et pratique des situations financières qui doivent être analysées et traitées, telles que l'établissement de plusieurs budgets, de comptes hors budget; la connaissance des incidences de l'économie sur la marche de l'unité administrative ou de l'institution;</li> <li>- la mise en oeuvre, après étude et entretiens avec les supérieurs hiérarchiques, de plans comptables, la surveillance de l'exécution des travaux, leur contrôle, leur correction;</li> <li>- la tenue de la comptabilité, de postes budgétaires, de documents permettant l'exécution de la comptabilité; la participation à l'exécution de travaux comptables; l'établissement d'états de comptes et de boucllements périodiques;</li> <li>- la constitution de fonds de trésorerie et la surveillance de leur utilisation; l'établissement de demandes de crédits; la surveillance de l'utilisation de crédits;</li> <li>- la collaboration avec diverses instances fédérales, cantonales, communales, avec le contrôle financier de l'Etat, les services d'informatique; le calcul de répartitions, de charges et de comptes entre plusieurs instances;</li> <li>- l'établissement de mandats de paiement; l'établissement et le contrôle d'états de titres, de biens mobiliers et immobiliers divers; le calcul et l'établissement de comptes salaires; la vérification de comptes d'entreprises.</li> <li>- l'exécution de missions particulières en relation avec la fonction.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	C	J	A	I	Cl. max. 18
Points	38	9	57	5	59	Total 168